

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 AVRIL.

La haute Cour de justice

Le conseil des ministres a arrêté le décret érigeant le Sénat en haute Cour de justice ; il sera déposé aujourd'hui lundi au Sénat. Il renvoie devant la haute Cour le général Boulanger et généralement tous ceux qui seront inculpés à la suite de l'instruction.

M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, est nommé procureur général près la haute Cour de justice. MM. Roulier, avocat général près la Cour d'appel, et Duval, substitut du procureur général près la Cour d'appel, assisteront M. Quesnay de Beaurepaire.

Le décret désigne provisoirement Paris comme siège des séances. Le Sénat désignera lui-même la ville et le local où il doit tenir ses séances.

Les sénateurs de la droite n'accepteront pas de rôle dans cette juridiction exceptionnelle.

M. le duc de Montéquiou-Fézensac vient à ce sujet d'adresser la lettre suivante au président du Sénat :

« Monsieur le président,

» On dit que le Sénat sera constitué lundi en haute Cour de justice.

» Le procès qu'il va juger sera beaucoup moins celui d'un homme, d'un homme dont je ne suis pas d'ailleurs le partisan, que le procès du suffrage universel.

» Comme élu du suffrage restreint, comme serviteur respectueux de la justice régulière, la seule qui soit une justice, comme adversaire implacable de toute mesure révolutionnaire, je refuse de siéger ; ma conscience me le défend.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

» MONTESQUIOU-FEZENSAC,

» Sénateur élu par le département du Gers.

» Paris, le 6 avril 1889. »

L'AFFAIRE DE LA LIGUE DES PATRIOTES

Tous les accusés sont acquittés sur le chef d'affiliation à une société secrète, mais ils sont condamnés à 400 francs d'amende chacun et aux dépens pour participation à une société non autorisée.

Voici le dispositif du jugement rendu par la 8^e chambre :

« Le tribunal,

» Relaxe les prévenus du chef d'affiliation à une société secrète, les déclare convaincus de participation à une association non autorisée et condamne les prévenus Déroutède, Laguerre, Naquet, Laisant, Turquet, Richard et Gallian à 400 francs d'amende et aux dépens »

Tel est le jugement qui fera grimacer le gouvernement et rire le public. Du reste, l'impression au Palais et partout est que c'est le gouvernement qui est condamné par les juges.

Au sortir du Palais, MM. Laguerre, Laisant, Naquet et Turquet sont acclamés par la foule, qui crie : « Vive la Ligue ! Vive Boulanger ! »

C'est pour obtenir cette condamnation que le gouvernement a mis ses magistrats, sa police, ses mouchards en mouvement. Et on pré-

tend que, non content de ce soufflet, son ministère public fait appel *a minima* du jugement. Il rêve probablement un acquittement complet — c'est-à-dire une nouvelle gifle.— Il l'aura et d'autres encore, plus rudes, si rudes, que l'émissionnement complet suivra.

MANIFESTE

DU GÉNÉRAL BOULANGER

M. Laguerre, rentré de Bruxelles dans la nuit de samedi, a rapporté le nouveau manifeste suivant :

« A mes électeurs,

» Vous avez lu le réquisitoire du procureur général Quesnay de Beaurepaire, présenté à la Chambre des députés, pour essayer de justifier l'injustifiable demande de poursuites à laquelle un Parlement affolé vient de donner son adhésion.

» On prétend me traduire devant un tribunal d'exception, devant le Sénat, composé d'ennemis politiques, qui ne sont pas des juges ; votre robuste bon sens a déjà fait justice de ce tissu de mensonges, de cet assemblage d'abominables calomnies.

» Remontant jusqu'à 1871, l'odieux factum de M. de Beaurepaire m'impute à crime presque tous les actes de mon existence antérieure à mon passage au ministère de la guerre et à mon entrée dans la vie politique. Ces actes étaient connus de tous depuis longtemps. S'ils étaient coupables, j'aurais eu pour complices les hommes politiques qui m'ont appelé au ministère et notamment ceux qui ont été mes collègues.

» Pour le reste, toutes les inventions mensongères de l'homme qui s'est mis au service d'un gouvernement déshonoré, et qui, par cela même, s'est rendu indigne du titre de magistrat, n'auront aucune prise sur vos esprits. Vous traiterez ce pitoyable roman avec le mépris qu'il m'inspire à moi-même.

» Soldat, j'ai consacré ma vie au service de mon pays. Ministre de la guerre, j'ai contribué à assurer sa défense.

» Patriote et citoyen, j'ai la légitime ambition d'arracher la République aux mains qui l'aviennent et qui la perdent.

» Vous voulez et je veux la République honnête, la République loyale, la République de tous les bons Français, la République nationale, en un mot.

» Vous voulez et je veux l'obtenir, cette République par les moyens légaux, par l'exercice régulier du suffrage universel.

» Toutes les violences, toutes les calomnies ne nous détourneront ni du but, ni des moyens.

» Dans peu de mois, le suffrage universel confirmera vos décisions qui m'ont valu près d'un million de suffrages, décisions que ce réquisitoire d'un agent d'une juridiction de hasard et d'exception a bien soin de ne pas mentionner. Il assurera ainsi, par sa sentence souveraine, la délivrance de notre pays.

» Vive la France !

» Vive la République !

» Général BOULANGER.

» Bruxelles, 5 avril 1889. »

M. PAUL DE CASSAGNAC ET LES POURSUITES

Nous n'exagérons pas en disant que l'état d'esprit dans lequel se trouvait jeudi la Chambre, sa surexcitation de haines et de passions jacobines, faisait pressentir une séance digne de la Convention. Le « peloton d'exécution », c'est ainsi qu'avait été baptisée la commission des poursuites. Nous n'avons pas besoin de réquisitoire, ni de faits, ni de preuves. M. Boulanger a voulu s'élever au-dessus des autres citoyens, il faut l'abattre. Tel avait été l'unique argument des dix proscriptionnaires de cette commission. M. de Cassagnac seul, élu par 22 voix contre 12, après avoir dit dans son bureau : « Vous venez d'entendre ce réquisitoire, tissu de mensonges et d'infamies, qui ne renferme pas même l'ombre d'une preuve et que, seul, un valet a pu signer ; si vous pensez comme moi, vous pouvez m'élire », M. de Cassagnac a protesté contre cette exécution sommaire. Cette protestation, il l'a renouvelée à la tribune et en ces termes qui ont mis les gauches en fureur :

« Vous êtes des exécuteurs et non des juges, rien n'établit que votre procureur général n'a pas menti, et vous l'ignorez d'autant mieux que vous n'avez ni entendu ni lu son réquisitoire encombré de mensonges, d'absurdités, de bêtises. C'est un roman ridicule et que son origine même déconsidère, car il émane d'un apostat de l'Empire devenu le valet de la République.

» Entre le général Boulanger et vous il n'y a qu'un juge : le peuple. Vous avez peur du peuple, et c'est le suffrage universel que vous voulez faire condamner par le Sénat. »

M. Andrieux, qui a lu le roman de M. Glouvet de Beaurepaire et entendu le discours de M. Sabatier, constate que l'un et l'autre sont également vides de faits et de preuves.

« Rien ne prouve le complot ni l'attentat ; c'est un procès de tendances engagé devant des juges dont on est sûr. Autrefois on exigeait au moins deux lignes d'un homme pour le pendre ; on n'a même pas deux mots du général Boulanger. De semblables poursuites ne seraient pas seulement odieuses ; elles seraient surtout ridicules.

» Vous parlez d'attentat ; c'est vous qui allez le commettre ! »

UN DESSOUS DE CARTES

L'inanité des griefs articulés contre le général Boulanger dans le réquisitoire lu à la Chambre des députés suffirait seule à expliquer le refus de M. Bouchez d'y apposer sa signature. Ce magistrat toutefois n'a pas eu, dans cette affaire, l'attitude cassante qu'on lui attribue, et il était prêt à retenir l'accusation de complot qui permettait de traduire le général devant la Cour d'assises. Son opposition portait exclusivement sur la constitution d'une juridiction spéciale dont l'intervention ne se justifiait que par des considérations politiques.

L'opinion de M. Bouchez, fortement motivée, impressionna le conseil des ministres et il y eut un moment d'hésitation.

Mais un député qui se trouvait dans le cabinet du garde des sceaux au moment où lui fut remise la réponse de M. Bouchez, et à qui elle fut communiquée, commença sur le champ une campagne d'une violence inouïe contre le procureur général. On ne voyait, on n'entendait que lui à la Chambre et dans les ministères tonnait contre M. Bouchez. Il se démena tant et si bien que la révocation fut prononcée.

Cette anecdote ne serait qu'un trait de mœurs républicaines inutile à relever après tant d'autres si, comme toujours, il n'existait un dessous de cartes.

Or, quand s'agit, sous le cabinet Floquet, la question des sous-secrétaires d'Etat, le député dont nous parlons fut désigné pour un des sous-portefeuilles et, comme la nomination était décidée, on n'en fit point mystère.

Moins de quarante-huit heures après le coup de téléphone qui le sacrait sous-ministre, il était arrivé au ministère de..... pour 142,000 francs d'oppositions, billets protestés, reconnaissances, etc.

Le ministre, assez embarrassé, consulta M. Bouchez sur la validité d'oppositions frappant des émoluments qui n'existaient pas encore, puisque l'*Officiel* n'avait pas parlé. M. Bouchez répondit que, si la nomination était faite, les oppositions devenaient parfaitement valables.

Et le député ne fut pas sous-secrétaire d'Etat.

Inde ira.

Nous lisons dans la *Gazette* : « Un haut personnage ministériel vient de nous affirmer que le gouvernement préparait un coup d'Etat. »

» Il prorogerait la Chambre des députés à une année, de façon à ne faire les élections générales que vers le mois de mars prochain.

» D'autre part, on parle d'une combinaison ministérielle avec M. Rouvier, président du conseil, ce qui permettrait de renvoyer M. Thévenet, qui, dans sa retraite, serait suivi par M. Tirard. »

On assure que M. Boulanger quittera prochainement Bruxelles. Les uns prétendent qu'il se rendra en Suisse, d'autres assurent que c'est à Londres qu'il fixerait sa résidence.

Le *Clairon* annonce la constitution d'un comité central républicain révisionniste, sous la présidence de M. Michelin.

INFORMATIONS

Le *Journal de Rennes*, qui n'est nullement boulangiste, dit au sujet du vote de l'autorisation de poursuites contre le général :

« Ce n'est pas un conspirateur que l'on poursuit, c'est l'heureux candidat que Paris a élu le 27 janvier, le favori du suffrage universel, dont on veut se débarrasser par une accusation capitale.

» C'est la violence jacobine ; mais les républicains ne reculeront devant aucun crime pour conserver le pouvoir qui leur échappe. Espèrent-ils terroriser les électeurs en mena-

chant la liberté et la vie de leurs adversaires ? Il se trompent, leurs violences ne feront que constater leur impuissance et accroître contre eux l'indignation et le mépris. »

VISITE DE LA REINE VICTORIA AU GÉNÉRAL BOURBAKI

La reine d'Angleterre n'a pas voulu quitter Biarritz sans aller saluer, aux environs de Bayonne, où il a pris sa retraite, l'illustre général Bourbaki. On sait de quel renom est entouré, en Angleterre, le général qui, à Inkermann, à la tête de ses troupes d'Afrique, sauva l'armée anglaise d'un désastre certain. Le général Bourbaki s'est montré touché de la visite royale et en a manifesté à la reine sa vive gratitude.

La reine s'est également rendue lundi à Biarritz, à la chapelle de Notre-Dame de Guadeloupe, qui, sous l'Empire, était la chapelle de la villa Eugénie.

UNE QUADRUPLE EXPULSION

Un arrêté du ministre de l'intérieur expulse du territoire français quatre étrangers, financiers et journalistes en même temps, qui avaient profité de la crise du Comptoir d'Escompte pour jeter la panique dans l'épargne française.

LES MOUCHARDS EN BELGIQUE

On écrit de Bruxelles :

« Tous les établissements fréquentés par les Français connus comme républicains révisionnistes sont envahis par une foule d'agents de la sûreté, en bourgeois, venus de Paris. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE SAUMUR NORD-EST

Scrutin du 14 avril 1889

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. ALBERT BRUAS
ancien magistrat

UNE MANŒUVRE ÉLECTORALE

Nous apprenons que, pour combattre la candidature de M. Albert Bruas, on répand dans la commune d'Allonnes une imputation — mal fondée — contre la façon dont l'ancien Conseiller général, l'honorable M. Charles Bruas, aurait défendu les intérêts de la commune d'Allonnes, lors de l'établissement du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir. On dit et on répète que c'est M. Bruas qui a empêché cette ligne de traverser et de desservir la commune d'Allonnes.

Cette accusation est absolument sans fondement. La vérité est que lorsque M. Tresca, ingénieur chargé des études, eût fait connaître son tracé par Vivy, Blou, Noyant, tracé qui négligeait complètement les intérêts des communes d'Allonnes, de Brain et de la Breille, M. Ch. Bruas, après avoir fait près de M. Tresca de nombreuses démarches restées infructueuses, fit adopter par le Conseil général, dans sa séance du 20 août 1880, un vœu émis par lui et tendant à demander de nouvelles études : ce vœu rappelait un vœu précédemment adopté (23 août 1879) afin de faire passer le chemin de fer par Allonnes, la Breille, Vernoi et Vernantes, avec gare sur le territoire de la commune d'Allonnes, vers la Martinière.

M. le Préfet ayant ouvert en 1880 une enquête d'utilité publique, devant une commission dont on avait eu soin d'exclure le représentant naturel du canton, M. Bruas, en sa qualité de maire de Brain-sur-Allonnes, obtint de son Conseil municipal (22 septembre), sur les conclusions conformes de son rapport, une délibération par laquelle le Conseil « réclama » mait d'une manière pressante le passage » du chemin de fer par Allonnes et la vallée » de l'étang du Bellay, avec gare obligée à ou » près de Recouvrance. »

Mais rien ne put modifier ni les idées, ni le tracé primitif de M. l'ingénieur Tresca, et le chemin de fer passa par Blou et Vernantes.

Cela n'empêche pas de dire et de répéter qu'Allonnes a été privé de « son chemin de fer » par la faute et l'opposition de M. Ch. Bruas.

Voilà comment l'on écrit l'histoire... en style républicain.

P. S. — Dans le même ordre d'idées, le *Patriote de l'Ouest*, annonçant, dans un de ses derniers numéros, que la commission départementale avait accordé un secours à la commune de Brain pour la grille de la mairie, faisait un reproche à M. Ch. Bruas de s'occuper exclusivement des intérêts de sa commune et de ne pas l'avoir oubliée avant de donner sa démission de conseiller général.

A ce reproche immérité, nous répondrons simplement que cette décision gracieuse de la commission départementale, en date du 22 mars dernier, est postérieure à la démission de M. Bruas, qui depuis plusieurs années ne fait plus partie de cette commission.

Le *Courrier de Saumur* affirme de plus en plus la candidature républicaine de M. Pottier dans le canton de Saumur Nord-Est.

Les électeurs n'avaient point besoin de ce luxe de témoignage : la parole de l'honorable M. Pottier leur suffisait. Seulement ils se demandent pourquoi les affiches de ce candidat républicain ne portent pas le même qualificatif.

Cette différence entre les écrits et les paroles prête à une critique facile, et les électeurs estiment que c'est à M. Pottier de l'expliquer.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

A l'exception de M. de Terves, absent par congé, nos députés ont voté contre la nomination d'une commission pour examiner la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

Ils ont voté pour renvoyer à vendredi la convocation des bureaux; contre la résolution de la commission autorisant les poursuites.

MM. Berger et Lacretelle ont voté contre l'amendement de M. Symian exceptant de l'autorisation le chef d'attentat.

MM. Fairé, de Maillé, Merlet, de la Bourdonnaye, de Soland se sont abstenus.

Enfin, tous ont voté contre l'ensemble de la résolution d'autorisation.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

De la liste de MM. les jurés appelés à siéger aux assises du second trimestre 1889, qui s'ouvriront à Angers le lundi 13 mai, nous extrayons les noms suivants :

MM.

Louis Mottier, propriétaire à Parnay.

Urbain-Armand de Maillé, propriétaire à Vernantes.

Aimé-Victor Lamoureux, propriétaire au Puy-Notre-Dame.

Louis Gautier, propriétaire à Nueil-sous-Passavant.

Adolphe Ruais, docteur-médecin à Martigné-Briand.

Dominique Bourguignon, gantier à Saumur.

Alfred Mesnet, propriétaire à Bagneux.

Auguste Boivin, négociant à Saint-Georges-Châtelaion.

François Boutin, maire à Artannes.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Dimanche prochain 14 avril, jour des Rameaux, à 3 heures et demie, à l'occasion de l'Assemblée des Récollets, la Musique des Écoles communales exécutera, dans le Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

1. *Souvenir d'Haydn*, marche.
2. Mosaïque sur *Robert le Diable* (MEYER-BEER).
3. *Lagardère*, chœur à 3 voix (PORCHET).
4. *Patria*, chœur (BEETHOVEN).
5. *Fra-Diavolo*, fantaisie (AUBER).
6. *Alcécia*, mazurka (AVON).

LA DIRECTION THÉÂTRALE. — Nous lisons dans *Angers-Artiste*, journal de M. Louis de Romain, lequel a toujours été très sympathique à la direction qui vient de terminer sa deuxième et dernière année théâtrale à Angers :

« Aux débuts de la campagne, j'écrivais que la Ville attendait beaucoup de M. Justin Née, beaucoup plus qu'elle ne lui avait demandé la première année de sa direction. Il est difficile

de nier que ces espérances aient été quelque peu déçues. Espérons que la dugazon, la basse et le second ténor de la saison prochaine ne se feront pas attendre trois mois; espérons que M. Sureau, dont la compétence en matière de théâtre est si appréciée à Poitiers, aura à cœur de remplir à Angers les obligations que lui impose son passé. »

Publications de mariage.

Léon Perche, mécanicien, de Saumur, et Marie-Célestine Lefèvre, sans profession, des Trois-Moutiers (Vienne).

Théophile-Daniel Puichaud, sans profession, de Moncontant (Deux-Sèvres), et Marie-Virginie Menier, sans profession, de Saumur.

Félix-Alexis-François-Victor Vial, sous-lieutenant au 5^e cuirassiers, à Cambrai (Nord), et avant à l'École de Saumur, et Louise-Anne Allain, sans profession, d'Angers.

Paul Brossollet, lieutenant d'artillerie, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Valentine-Delphine-Lucie Bourgoïn, sans profession, de Paris.

Eusèbe-Aristide Boitie, domestique, et Henriette-Augustine-Amélie Bodet, domestique, tous deux de Saumur.

Denis-Henri Vilain, négociant, de Varrains, et Clémence Peltier, sans profession, de Saumur.

LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE ET LE DROIT DES MAIRES DE TAXER LE PAIN

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre un arrêt qui consacre les principes suivants :

Le décret du 22 juin 1863, sur la liberté de la boulangerie, n'empêche nullement le maire, en vertu des lois qui régissent les attributions de l'autorité municipale, d'établir régulièrement la taxe du pain.

La conséquence de cette taxe est d'obliger le boulanger : 1^o à ne point vendre à un tarif supérieur à celui qu'elle fixe; 2^o à livrer sa marchandise à quiconque se présente dans sa boutique pour acheter sa marchandise contre argent.

LES VERCHERS. — Arrestation d'une voleuse.

— Il y a quelques jours, le sieur Pierre Gelineau, cultivateur aux Verchers, était informé par sa bonne qu'un vol avec effraction venait d'être commis chez lui.

De retour à son domicile, il constata qu'un carreau de la fenêtre de sa chambre avait été brisé, trouva son linge par terre, péle-mêle, et 400 francs en billets de banque avaient disparu.

Il informa de suite les gendarmes de Doué qui procédèrent à une enquête.

Aucune trace du passage des voleurs ne put être relevée, seul le carreau cassé faisait supposer qu'ils étaient entrés par la fenêtre.

JOSEPHE

Par Marthe Lachèse

Le bouleversement de l'arrivée n'en fut nullement diminué. Dès que le train se fut arrêté près du quai, gens et choses envahirent confusément l'asphalte brûlant.

Un laquais en livrée, une dépêche à la main, allait, venait, interrogeait des yeux les flots humains qui s'échappaient du train par les plates-formes d'entrée (1). Il avisa enfin une jeune fille dont un homme âgé soutenait la marche, une femme de chambre de grand ton...

Aussitôt il s'approcha du vieillard :

— Monsieur de Kerdu, sans doute ? dit-il en saluant très bas.

— C'est moi. Vous êtes du Hof ?

— Oui, monsieur. Et la voiture souhaitée par monsieur est à sa disposition.

Dix minutes après le laquais s'engageait sous

la belle avenue qui fait suite à la gare, tandis que le laquais retournait prendre soin des bagages.

La voiture roula peu de temps sous les grands arbres. Bientôt elle atteignit les maisons du village, monta la pente douce qui conduit au pont jeté sur la Tamina, franchit la rivière et gagna enfin la promenade gazonnée et plantée sur laquelle s'ouvre le Hof Ragatz.

Un certain mouvement se produisait dans l'hôtel. Les Français, convives pour la plupart du déjeuner d'onze heures, sortaient de la salle à manger et se groupaient sur la terrasse qui s'étend devant les salons. Les Allemands et surtout les Anglais, habitués, au contraire, au lunch de l'après-midi, rentraient de toutes parts, car les premiers sons de cloche se faisaient entendre. Tous, y compris quelques flâneurs du voisinage, voulaient voir quelles nouvelles recrues le Hof venait d'acquérir.

Des regards sympathiques accueillirent cette jeune fille qui paraissait si faible, si distinguée et qui s'appuyait sur le bras d'un vieillard.

« Orpheline, sans doute... car ce doit être son grand-père... Rudement frappée, la pauvre enfant... »

Vieillard et jeune fille disparurent par la

grande porte du Hof (1), et ceux qui les avaient salués d'une parole compatissante passèrent à l'examen d'une famille anglaise, typique entre toutes, qui émanait de l'omnibus.

Pendant plusieurs jours, les habitants du Hof remarquèrent l'absence de la jeune Française.

Joseph avait commencé de suite le traitement partagé entre l'air puissant de la montagne et les bains de cette eau chaude, bleue et limpide qui court sans cesse dans des piscines doublées de faïence. Mais, dans sa suprême douleur, elle ne pouvait se décider à braver la présence et la conversation de nombreux étrangers. Il lui fallut pourtant s'y résoudre. Le bien de son grand-père, le désir qu'elle avait de lui cacher encore la vraie cause de son accablement, les ordres du médecin, tout le forçait à sortir de son isolement... Malgré sa répugnance, elle parut donc enfin dans la salle à manger du Hof.

Elle ne put s'empêcher d'éprouver un moment de surprise à la vue de cette vaste enceinte, au fond lointain. Cinq ou six cents per-

sonnes occupaient déjà les trois longues tables du centre et les nombreuses petites qui adhèrent aux murailles. Bien qu'il ne fût que six heures du soir et que juillet durât encore, des couronnes de lumières étincelaient contre la voûte, à une telle hauteur qu'elles ne projetaient qu'une lueur adoucie et généralisée. Les serveurs serrés dans l'habit d'étiquette, les servantes revêtues d'un costume uniforme, s'agitaient sous les ordres du majordome, personnage solennel, grand, maigre, automatique, qui s'empressait volontiers auprès de chaque convive et répondait, avec une égale facilité, en allemand, en anglais, en français et en italien.

Tour à tour passèrent les longues truites des lacs, les lièvres des vallées voisines, les chevreaux tués dans les bois de l'Autriche et bien d'autres choses délicates, jusqu'à ce que vinrent enfin les glaces, parfumées à toutes sortes d'aromates et qui sont, au jugé des Suisses, le dessert le plus olympien.

Joseph se trouvait placée auprès d'une femme élégante, mondaine, avec qui elle échangea deux ou trois paroles banales. Mais, en revanche, M. de Kerdu avait pour voisin un comte polonais qui habitait un château près de Sta-

(1) En Suisse, les compartiments de chemin de fer communiquent entre eux. Une étroite allée, ménagée au milieu, permet une circulation incessante. On entre et on sort par les extrémités, comme dans un tramway.

(1) Une partie du Hof renferme les bâtiments de la maison d'été des religieux de Pfäfers. La porte principale porte les armes de l'abbaye.

La domestique, nommée Victorine Perrault, de Genneton (Deux-Sèvres), fut interrogée, et ses réponses contradictoires mirent les gendarmes en éveil.

Pressée de questions, elle déclara que si on la soupçonnait, on pouvait fouiller sa chambre, ce qui fut fait, mais sans donner aucun résultat.

Les gendarmes n'en continuèrent pas moins leurs perquisitions, et finirent par découvrir, sous un petit toit voisin de la maison, une boîte à savon cachée entre les tuiles.

Cette boîte, qui fut reconnue pour appartenir à la bonne, contenait les quatre billets de banque.

Devant ces preuves évidentes de son larcin, la coupable, qui a fait des aveux, a été arrêtée et conduite à la prison de Saumur.

SAINTE-MACAIRE-DU-BOIS. — *Tentative de vol.* — Le 1^{er} avril, vers onze heures du matin, un individu est entré dans une cour de ferme en ouvrant une porte fermée au loquet.

Cette ferme, appartenant au sieur Jean Baudouin, cultivateur à Saint-Macaire, était déserte, le propriétaire étant au marché de Doué.

Profitant de son isolement, le malfaiteur s'empara d'une barre de fer, et d'une pesée fit sauter un contrevent de la maison. Dérangé dans son opération par des voisins qui lui demandèrent ce qu'il faisait, il prit la fuite.

Deux femmes le voyant se sauver, poussèrent des cris qui furent entendus du nommé Pommier.

Sans hésiter, ce dernier, qui travaillait avec un cheval, enfourcha l'animal, et poursuivit le fuyard qu'il ne ratraqua qu'après une course de trois kilomètres; aidé de jeunes gens du pays, il le tint sous sa surveillance jusqu'à l'arrivée des gendarmes de Doué.

Cet homme, qui a déclaré s'appeler Maudoux, a été écroué à la prison de Saumur.

L'ASSASSINAT DE VERRIÈRES

Mercredi, un horrible drame a mis en émoi la commune de Verrières (Vienne).

Un vieillard de soixante-dix ans, nommé Lugueneau, a tué sa femme à coups de bâton et de piarde.

Cet homme, d'un caractère brutal et d'une avarice sordide, était l'effroi de la commune; sa force herculéenne en faisait un individu très dangereux.

Voici dans quelles circonstances le crime a été découvert :

Le fils de Lugueneau, domestique chez un propriétaire du pays, étant allé cultiver un champ près de l'habitation de son père, demanda à ce dernier où se trouvait sa mère. Lugueneau lui répondit qu'elle était partie à Saint-Laurent. N'insistant pas davantage, le fils s'en alla travailler; mais, après son déjeu-

ner, étant retourné chez son père et ayant aperçu par terre des taches de sang, il lui demanda de nouveau où sa mère se trouvait. N'ayant pas reçu de réponse, un pressentiment l'avertit que son père avait fait un malheur, et il partit aussitôt prévenir la gendarmerie de Lhommaizé.

Pendant ce temps, l'assassin s'était barricadé chez lui, et lorsque les gendarmes arrivèrent, il fallut défoncer la porte pour s'emparer de sa personne. Poursuivant leurs recherches, les gendarmes trouvèrent le cadavre de la femme Lugueneau dans une seconde chambre; l'assassin l'avait caché sous des fagots d'épines. Le corps ne forçait qu'une plaie, et la victime était complètement défigurée.

Le parquet de Montmorillon, aussitôt prévenu, vint faire les constatations d'usage.

Les magistrats essayèrent vainement de faire entrer Lugueneau dans la voie des aveux, il nia tout, et, à un moment donné, il s'emporta d'une façon telle, que l'on fut obligé de le ligoter.

Aujourd'hui, Lugueneau simule la folie, mais la précaution qu'il a prise de cacher le bâton et la piarde qui lui ont servi pour accomplir son crime, prouve qu'il savait fort bien ce qu'il faisait et qu'il avait pleine conscience de ses actes.

La population de Verrières était tellement surexcitée contre l'auteur de ce lâche assassinat qu'elle lui aurait fait un mauvais parti sans l'énergie des gendarmes.

Le dernier numéro du *Monde illustré* vient d'être mis en vente au prix de 4 francs. Il comprend 32 pages de texte et de gravures du plus grand intérêt historique et artistique. Nous engageons vivement nos lecteurs à se procurer cette page de souvenirs.

Voici le sommaire des gravures :

Frontispice (au centre de la vignette se trouvent le titre et l'énumération du numéro). — Le coche d'eau au port Saint-Paul. — Le débarquement. — La maison du guet. — Cris de Paris : Edit du Roi; le remouleur; à l'eau; v'la du cresson; le billet de loterie; marchand de plaisir; les cotrets; le ramoneur. — Soldat du guet. — Intérieur de café. — Modes. — Les piliers des Halles. — La place des Halles et le Pilon. — Le Châtelet. — La Morgue. — Le tirage de la loterie. — Les jardins suspendus du boulevard. — Le magnétisme. — Long-champs. — Le wiski. — Le tonneau d'arrosage. — L'Opéra. — La sortie de l'Opéra. — Concert des aveugles. — Les boulevards. — Le Vauxhall. — M^{lle} Maillard. — M^{lle} Guimard. — L'hôtel de M^{lle} Guimard. — M^{me} Dugazon-Molé. — Dazinéourt. — Le château de Bagatelle. — La dame du palais de la Reine. — La procession des cordons bleus. — Garde-suisse. — Garde de la Manche. — L'escalier secret de la Reine. — La forge de Louis XVI. — Le théâtre de Trianon. — La glace du boudoir de la Reine. — Le quai Voltaire au siècle dernier.

Pour la vente et les abonnements au *Monde illustré*, s'adresser, 13, quai Voltaire.

à élire son lieu d'ermitage matinal. Elle y demeurerait plongée dans une contemplation vague et ne se lassait pas du tableau qui se déroulait devant elle dans l'immensité.

Tout proche, c'était Ragatz, groupé autour de sa petite église, et surmonté de son vieux Fraudenberg. Au delà, sept monts géants, les Kurfisten aux crêtes aiguës, tranchés en vives arêtes. Une brume légère flotte souvent à leur base qui baigne dans les eaux du poétique lac de Wallenstadt. Après les Kurfisten, la chaîne gigantesque où l'Alvier, le Gonzen, la Kammeegg, les Hohen-Stœnbern semblent mettre un rempart éternel entre ce coin de terre et le reste du monde. Devant le Gonzen, le Flosscherberg qui se couronne d'un blockhaus : le Luciensteig, dont les replis cachent une forteresse fédérale. La frontière de l'Autriche est là, sous la garde de deux colosses. Puis s'élançant, s'entassent, se poursuivent une foule de Titans sauvages, formidables, aux noms aussi rauques que les cris des aigles, qui, seuls, visitent leurs pointes abruptes : le Würznerhorn, le Schwarzhorn, la Gyrens Spitze, le Hochwang et bien d'autres. Implacables, farouches, ils ferment l'horizon...

A leurs pieds, comme dans une vaste arène,

DESTRUCTION DU PUCERON LANIGÈRE. — Voici une recette pour détruire le puceron lanigère qui a toujours donné les meilleurs résultats :

On peut détruire entièrement nids et insectes par l'emploi de l'huile ordinaire.

Il suffit de toucher légèrement, avec un pinceau bien humecté d'huile, les parties du pommier où il y aura du blanc ou des boursofflures produites par cet insecte.

Cette opération a déjà sauvé nombre d'arbres bons à arracher.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Semaine-Sainte, du 14 au 20 avril, de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville les 24, 25 et 26 avril, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 1^{er} au 20 avril, des billets de Paris à Séville, en voitures de 1^{re} classe, au prix de 250 fr., aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burgos, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 10 mai inclusivement.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets simples à plein tarif.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des fêtes de Pâques, la compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec les compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 11 au 21 avril inclusivement, des billets de Paris à Madrid, en voitures de 1^{re} classe, au prix de 200 fr., aller et retour compris, avec faculté d'arrêt, en France : à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; en Espagne : à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir de la date d'émission.

Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 7 avril 1889.

Au milieu des incidents qui ont marqué la semaine, nos rentes ont montré la plus grande fermeté. Le 3 0/0 finit à 85.47; le 4 1/2 0/0 à 104.67.

Le rapport de M. le Gouverneur du Crédit Foncier à l'assemblée des actionnaires du 3 avril est venu mettre un terme aux menées du groupe d'agitateurs allemands qui s'acharnaient depuis quelque temps contre cette institution. Jamais document plus clair, plus complet n'avait été mis à la disposition des actionnaires. L'impression qu'il a produite sur tous les intéressés a été considérable, et le comptant a répondu aussitôt aux ventes de la spéculation par des achats très nourris qui ont relevé les cours de 50 francs en une seule séance.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi autorisant le Crédit Foncier à émettre 1,200,000 Bons à lots de 25 francs, munis chacun de 25 tickets d'entrée à l'Exposition. Cette opération est assurée du succès.

La Société Générale est à 450 ex-coupon de 6.25. Le rapport qui a été lu à l'assemblée du 30 mars établit, comme on le savait déjà, que

s'ouvre la lutte pacifique où cherchent à se surpasser les beautés les plus charmantes, les plus radieux épanouissements. Ici se trahissent des villages blottis dans la verdure : Jansins, Malans, Mels, au doux monastère des fils de saint François. Là, reposent des cités à la fierté tranquille, la fraîche Sargans au castel féodal, la silencieuse Mayenfeldt. Ailleurs, scintillent des chalets, des chapelles isolées qui se dégagent des feuillages ou se suspendent aux flancs des rocs. De toutes parts, des bois de sapins drus, noirs, repoussent vigoureusement en avant les prairies d'un vert pâle, les blondes nappes des champs de blé; les vergers innombrables, les saules qui font courir tout le long de la vallée des ondoiements d'argent. Enfin le roi de cette terre enchanteresse. Le Rhin est là, qui se roule, sinueux, brillant, presque toujours désert; à peine une voile blanche le rase-t-elle parfois comme l'aile d'une mouette...

Et, sur tous ces bijoux de l'espace, la lumière répand sa magie qui en transforme sans cesse les aspects : qui empourpre, qui nacre, qui azure, qui tantôt crée des reliefs puissants, tantôt enveloppe tout le paysage dans un voile de gaze dorée. Pendant que, dans l'infini, se

la Société est restée en dehors des entreprises qui ont été la cause de la crise du mois dernier; l'examen du bilan permet de constater la sagesse avec laquelle ont été dirigées les opérations sociales et la sécurité qui en résulte pour la nombreuse clientèle de l'établissement.

La Banque d'Escompte finit à 540. Dans le dernier emprunt de conversion Russe, elle a reçu des demandes de conversion portant sur 422,350 livres sterling et de souscriptions pour 766,214 obligations.

La Société de Dépôts et Comptes courants s'établit à 595; le parfait classement de ses titres explique l'excellente tenue des cours.

La Banque de Paris est remontée de 705 à 722.

Le Crédit Lyonnais clôture à 667.50 Le dépôt coté sur ses actions a prouvé l'existence de vendeurs à découvert.

Le Comptoir d'Escompte a repris assez vivement à 160.

Le Panama a varié de 51 à 52.50.

Les obligations des Immeubles sont tout indiquées comme un des placements que doit rechercher l'épargne, aussi les demande-t-on de 375 à 376.

La Compagnie la Foncière-Vie escompte à ses assurés les résultats éventuels de la participation aux bénéfices, sans augmenter la prime, tout en limitant le nombre de leurs versements.

Rappelons que c'est mardi prochain 9 courant qu'a lieu l'émission de la nouvelle série de 1,000 actions des Grands Bouillons Parisiens sur lesquelles 125 francs sont payables à la souscription et 125 francs à la répartition.

A la veille de l'Exposition, ces titres sont appelés à une plus-value certaine. La Société exploitée déjà à ce jour quatre établissements de premier ordre, tels que le café Frontin et le restaurant Brébant. Ses recettes totales du 4^{tr} trimestre s'élèvent à 434,751 fr. 95. Les demandes sont reçues chez MM. Rey et C^{ie}, propriétaires du *Moniteur Financier*, place Boieldieu à Paris.

L'obligation des Chemins Economiques est à 372.

QUELQUES LIGNES UTILES

Pour avoir santé, gaieté, vivacité d'esprit, ayez toujours cerveau, estomac et ventre libres; et, pour cela, faites usage des *Pilules Gicquel* si souveraines contre la constipation, source de tant de maladies. Elles vous préserveront des maux de tête, névralgies, migraines, des étourdissements, des congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, paralyse. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais; son emploi est facile et sans fatigue.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

jouent les nuages, capricieux, indomptés, se riant des grands monts qu'ils drapent à leur gré, des cimes où ils s'enroulent, des versants devant lesquels ils flottent immobiles, comme des oiseaux endormis dans les airs, jusqu'à ce qu'ils se soulèvent mollement ou, tout à coup, galopent sans frein vers l'horizon comme une meute vagabonde. O spectacles admirables qui captivent l'âme, qui l'éblouissent, l'étonnent et la reposent en même temps!...

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 7 Avril 1889.

Versements de 125 déposants (18 nouveaux), 38,388 fr.

Remboursements, 25,632 fr. 23.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jadis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable
UNE GRANDE REMISE

AVEC VASTE COUR, HANGARS ET AUTRES REMISES
Situés à Saumur, rue de la Mare-maquette, d'une superficie de 1,000 mètres environ.

La grande remise est louée pour un long bail et s'exploite en dehors de la cour.

Revenu assuré, 2,000 fr.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (309)

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.
S'adresser à l'Usine. (259)

Étude de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (M.-et-L.).

A VENDRE
AVEC JOUISSANCE IMMÉDIATE
UN FONDS

De **BOUTIQUE de CHARPENTIER**
Outils et Matériel. — Bonne Clientèle.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35
Les réparations seront faites.
S'adresser à M. BOUTIN, boucher.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES,
Guéris par
LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelie
Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM
ÉTABLISSEMENT DE BAINS
17, rue du Marché-Noir, 17,
SAUMUR

Ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 heures du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE
Salle de chaleur sèche,
Fumigations,

SALON DE REPOS
Hydrothérapie très complète

A VENDRE JOLI PONEY bai, doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais; occasion.
S'adresser au bureau du journal.

UN CULTIVATEUR vendéen demande à prendre une ferme à moitié. (333)

UNE FEMME se propose pour faire des ménages. S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.
S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85	Banque de France	4100	Orléans	1747 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	361 25	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	88	Banque d'Escompte	511 25	Compagnie parisienne du Gaz	1345	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	447	Compagnie parisienne du Gaz	520
4 1/2 1883	104 50	Comptoir d'Escompte	440	Transatlantique	1305	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	443	C ^e Transatlantique 3 0/0 r. à 500	346
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1260	Canal de Panama	592 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	440	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	61
Oblig. 1855-60 3 0/0	527	Crédit Industriel et Commercial	570	— Suez	52 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	360	— 6 0/0 2 ^e série	178
— 1865 4 0/0	523	Crédit Mobilier	675	VALEURS ÉTRANGÈRES		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	438	Suez 5 0/0 remboursable à 500	590
— 1869 3 0/0	418	Crédit Lyonnais	405	Autrichien 4 0/0 or	93 50	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	405	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	401	Dépôts et Comptes courants	595	Dettes d'Égypte 6 0/0	458 75	Est 3 0/0 anc. r. à 500	415	Emprunt russe 1862 5 0/0	106
— 1875 4 0/0	526	Société Générale	448 75	Extérieur 4 0/0	76 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	416	— 1870 5 0/0	101
— 1876 4 0/0	528	Est	820	Hongrie 4 0/0 or	87	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	425	— 1884 5 0/0	102 35
— 1886 3 0/0	393	Paris-Lyon-Méditerranée	1375	Italie 5 0/0	96 15	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	420	— 1889 4 0/0	93 40
Bons de liquidation	531	Midi	1190	Portugal 4 1/2	»	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	»		

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Paris - Saumur - Bordeaux

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris	7 25	12 50	7 55	11 25		
Chartres	9 6	9 33	2 53	9 44	1 33	
Chât.-d-Loir	10 24	12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29	12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Liniers-Bou	11 39		3 21	7 47		6 2
Vernantes	11 53		3 36	7 59		6 13
Blou	12 5		3 48	8 11		6 23
Vivry	12 13		3 59	8 20		6 31
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)	12 41		1 44	4 24	8 41	2 0
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	12 51		1 54	4 36	8 51	2 08
(Etat) (départ.)				4 43	9 00	2 15
Nantilly (départ.)	8 31	10 37		4 13	8 30	6 30
Chât.-d-Loir	8 37	10 44		4 25	8 43	6 37
Chât.-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49	6 48
Brézé s.-Cyr.	9 21			4 39	8 56	7 17
Montreuil	9 19	11 24		4 59	9 8	7 29
Thouars		11 57		2 34	5 33	9 38
Niort		12 24		2 44	5 43	9 47
Saintes		3 58		6 28	11 05	6 14
Bordeaux		9 59		3 30	soir	matin

Bordeaux - Saumur - Paris

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Mixte matin	Expr. soir
Bordeaux			3 15	8 20		3
Saintes			7 15	8 48		11 39
Niort			9 32	10 20		2 5
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15
Montreuil	9 35	6 38		2 03	4 55	9 06
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18		2 38	5 18	9 41
Chât.-Varr.	10 07	7 27		2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)	10 13	7 34		2 51	5 31	9 55
SAUMUR						
(Etat) (arr.)	10 22	7 45		3 02	5 42	10 03
(Etat) (départ.)		7 52		3 11	5 50	
Nantilly (départ.)		7 38		3 11	5 36	
SAUMUR						
(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58
(Orl.) (départ.)		7 57	1 37	3 05	5 45	11 8
Vivry	8 10	12 09		3 17	5 57	
Blou	8 19	12 18		3 26	6 06	
Vernantes	8 24	12 33		3 39	6 18	
Liniers-Bou	8 45	12 46		3 41	6 30	
Noyant-Méon	8 59	1	2 12	4 04	6 42	11 42
Chât.-d-Loir	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 21
Chartres		3 23	5 51	9 37	12 4	3 22
Paris		8	11 50	2 27	5 10	matin

LIGNE D'ORLÉANS

Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris

STATIONS	Direc. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin
Nantes	10 45			6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 31
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
St-Clement		7 26		12 14	3 59	6 32	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 24
— (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 30
Varennes		8 03	9 42	12 51	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 16
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 10
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48
Paris	10 39			3 00	8	2 35	4 01

Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direc. mixte matin
Paris	8 45	9 14	11 33	12 43	11 20	9 10	12 30
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47
Langeais	2 19	5 43	8	12 08	3 43	6 08	9 29
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	2 49	6 43	10 11
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 23
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06	10 36
— (départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	4 11	7 13	10 43
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 25	
St-Clement		7 13	9 31	1 31		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38	4 27	7 39	11 13
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 48	4 34	7 48	11 53
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	5 39	8 32	11 53
Nantes	5 55		1 51	5 38	6 39	12	

Saumur - La Flèche

STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	soir
Saumur	5 40	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10
Vivry	5 43	1 31	7 33	Clefs	7 32	10 23
Longué	5 50	1 58	7 48	Baugé	7 53	10 51
Jumelles	6 04	2 20	8 10	Jumelles	8 10	11 12
Baugé	6 23	2 46	8 19	Longué	8 23	11 29
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivry	8 38	11 50
La Flèche	6 54	3 32	8 52	Saumur	8 55	12 12